

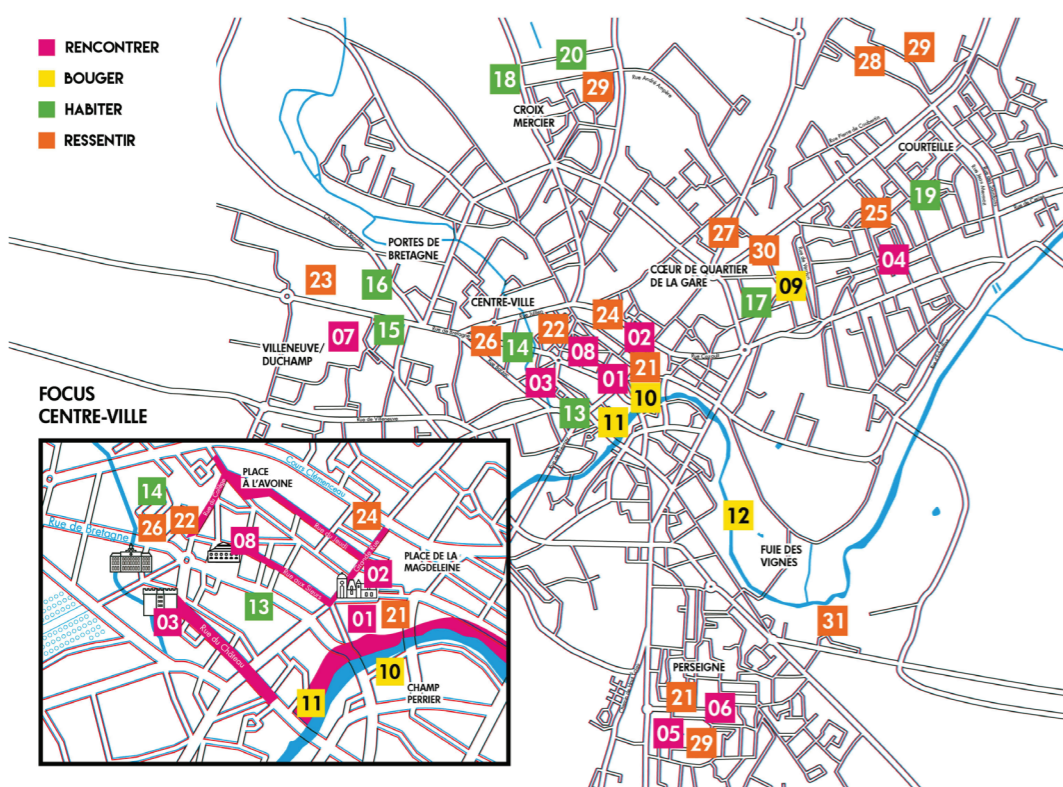
« 31, LE GRAND PROJET » EN QUELQUES MOTS

La Ville d'Alençon a engagé un vaste programme de renouvellement urbain pour construire la ville de demain, au travers de 31 opérations déclinées en 4 axes : Rencontrer, Bouger, Habiter, Ressentir.

Rassembler, améliorer le cadre de vie, étonner, rayonner, c'est toute l'ambition de ce grand chantier de transformation, qui bénéficiera à l'ensemble de la ville et de ses habitants, dans des domaines aussi variés qu'importants (logement, santé, économie, social, culture...). Des équipements modernes et attractifs, des aménagements fonctionnels et esthétiques, des services innovants viendront inscrire la ville dans son époque, sans en oublier l'Histoire, et faciliter le quotidien de chacun.

Alençon change, pour vivre plus, pour vivre mieux.

LA CARTE DES 31 PROJETS



« 31, Le Grand Projet » :

Acquisition du Château des Ducs

Dans le cadre de son grand projet de renouvellement urbain, la Ville d'Alençon poursuit son engagement dans la **mise en valeur du cœur de ville** et de son **patrimoine remarquable**.

Ainsi, c'est au tour de l'**opération n°03** du « 31, Le Grand Projet » de prendre vie : l'EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie) et la Ville d'Alençon signeront l'acquisition du Château des Ducs ce lundi 22 janvier 2018.

C'est à Chantal CASTELNOT, Préfète de l'Orne, représentant l'Etat à qui appartient l'édifice, Emmanuel DARCISSAC, Maire d'Alençon, et Gilles GAL, Directeur Général de l'EPFN, qu'il reviendra de formaliser cet accord.



VOTRE INTERLOCUTEUR

Pendant toute la durée des chantiers, n'hésitez pas à contacter le médiateur des travaux au 06 03 73 56 95.

Unique interlocuteur, il pourra répondre à vos questions concernant les aménagements en cours et à venir (nature des travaux, calendrier, stationnement, accessibilité, etc.).

Retrouvez-toutes les informations du «31, Le Grand Projet» sur :



Prestigieuse résidence ducal puis centre pénitentiaire, le site du Château des Ducs d'Alençon était resté clos depuis 2010. C'est désormais l'heure du renouveau : symbole de la ville rendu à ses habitants, l'édifice va retrouver ses lettres de noblesse.

LE PATRIMOINE GAGNE DU TERRAIN

Au-delà de la **sécurisation**, de la **mise en valeur** et de la **sauvegarde** de l'édifice, dont il ne subsiste aujourd'hui plus que le pavillon d'entrée et la tour couronnée, un **nouveau parc moderne et ludique** va être aménagé.

Ce parc urbain, pensé comme un **espace de découverte historique et patrimoniale grandeur nature**, permettra aux Alençonnais comme aux visiteurs de s'imprégner du lieu et de son histoire si particulière, grâce à un **parcours numérique**. Au cours de la balade et au gré des envies, le smartphone du visiteur se transformera en un précieux guide riche d'informations. Par ailleurs, une **scénographie inédite** illuminera le parc et le château, à la nuit tombée.

Le temps d'une nouvelle heure de gloire, pour ce monument qui tient une place toute particulière dans l'histoire de la ville et de la région, et dans le cœur de tous les Alençonnais !

LA RÉALISATION DES TRAVAUX

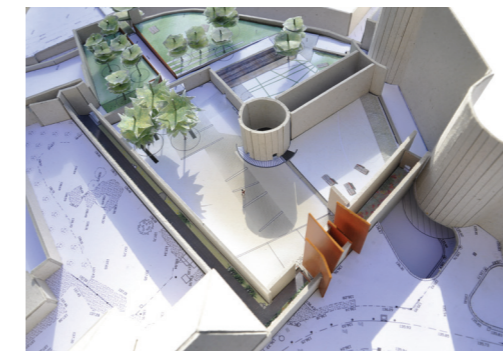
- Dans un premier temps auront lieu les **travaux de sauvegarde** du château :
 - démolition des murs et curage des structures contemporaines, correspondant aux aménagements pénitentiaires
 - confortation et restauration de l'édifice.
- Le **parc urbain** sera ensuite aménagé au niveau des anciennes cours de promenade par l'atelier normand *Strates en Strates*, spécialisé en urbanisme et paysage.
- Une troisième et dernière phase, relative à l'**usage des surfaces intérieures de l'édifice**, fera quant à elle l'objet d'une étude ultérieure, prenant en compte les diagnostics et éléments patrimoniaux identifiés lors de la phase de curage.

POURQUOI FAIRE APPEL À L'EPFN ?

Le rôle de l'Établissement Public Foncier de Normandie est de conseiller et de concourir à la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire. Ainsi, l'EPFN peut cofinancer et assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations de résorptions de friches. C'est dans ce cadre, et afin de pouvoir mobiliser le « Fonds Friche », que l'EPFN va acquérir le Château des Ducs. L'édifice sera ensuite rétrocédé à la Ville après réalisation des travaux.



D.R.



UN PEU D'HISTOIRE...

- **XI^{ème} siècle (aux environs de 1030)** : début de la construction du château d'Alençon
- **XII^{ème} siècle** : construction du donjon
- **1404-1410** : construction par le Comte Jean 1^{er} de la tour couronnée et du châtelet d'entrée, qui subsistent encore aujourd'hui
- **1592** : démolition d'une grande partie du château par Henri IV, qui ordonne le démantèlement de nombreuses forteresses, symbole du pouvoir des seigneurs
- **1768-1776** : le château devient un dépôt de mendicité
- **1782** : démolition du donjon, après une tentative infructueuse d'aménagement en prison
- **1824** : installation de la maison d'arrêt dans le pavillon d'entrée du château
- **1862** : classement au titre des Monuments Historiques
- **2010** : fermeture de la maison d'arrêt et départ des services pénitentiaires
- **2012-2016** : échanges avec l'Etat, concernant le rachat du château par la Ville d'Alençon
- **2016** :
 - études préalables relatives à la sauvegarde et la valorisation de l'édifice, ainsi qu'à l'aménagement paysager
 - validation du coût d'acquisition du château, pour un montant de 44 000 €
 - sollicitation du Département, de la Région et de l'Etat (DRAC - crédit Monuments Historiques) pour participer au financement de l'opération
- **2017** : mise en place des différentes conventions
- **22 janvier 2018** : achat du Château des Ducs d'Alençon à l'Etat par l'EPFN et la Ville d'Alençon
- **2018** : travaux de curage et restauration du Château
- **2018-2019** : aménagement du parc
- **juin 2019** : livraison du parc urbain

...ET QUELQUES CHIFFRES

- Le prix d'acquisition du château a été arrêté à la somme de **44 000 €** (hors frais d'acte et de publicité foncière)
- Les interventions des deux premières phases de travaux sont respectivement évaluées à des coûts (valeur 2015) de :
 - Travaux de sauvegarde
 - Curage : **988 000 € TTC** (subventionnable au titre du « Fonds Friches »)
 - Restauration : **1 762 800 € TTC** (subventionnable au titre des Monuments Historiques)
 - Réalisation du parc urbain sur les extérieurs du château : **1 200 000 € TTC** (intégrant les coûts de démolition partielle des murs et constructions préfabriquées, s'élevant à 360 000 € TTC).